



CSE SCALIAN

Comptes 23/24 & Budget 24/25

Le CSE dispose de ressources importantes séparées en deux budgets indépendants, qui peuvent être engagées par un vote lors d'une réunion mensuelle :

- **ASC : 0,50 % de la masse salariale**
Budget des œuvres sociales
- **AEP : 0,22 % de la masse salariale**
Budget de fonctionnement

En plus de ces ressources, le CSE d'une trésorerie, limitée en ASC et conséquente en AEP.

AEP 2023/2024

Ressources

???

Budget prévisionnel

???

Réel consommé

???

ASC 2023/2024

Ressources

???

Budget prévisionnel

???

Réel consommé

???

Le CSE a une obligation légale (L.2315-72 du Code du Travail) de "porter à la connaissance des salariés, par tout moyen, ses comptes annuels".
En l'absence d'effort du CSE Scalian sur le sujet, la **CFE-CGC** a pris l'initiative de cette infographie ; pour nous, la transparence financière est à la base de la confiance et du contrôle du corps électoral sur ses élu.es.

AEP

Consommé 23/24

Planifié 24/25

Dépense n°1

???

???

Dépense n°2

???

???

Dépense n°3

???

???

Dépense n°4

???

???

ASC

Consommé 23/24

Planifié 24/25

Chèques Noël

???

???

Chèques vacances

???

???

Dépense n°1

???

???

Dépense n°2

???

???

Dépense n°3

???

???

Dépense n°4

???

???

Dépense n°5

???

???

Dépense n°6

???

???

Dépense n°7

???

???

Dépense n°8

???

???